



Revenir après avoir fait appel

Par **papado**, le **01/12/2017** à **12:58**

Bonjour,

Je viens d'être jugé et (abusivement) condamné.

[barre]QUESTION 1 [/barre]:

Mon avocat m'a adressé une copie

Personnellement, dois-je recevoir ce jugement ?

... normalement par huissier ?

[s]QUESTION 2[/s]

Mon avocat m'a incité à faire Appel, ce que j'ai fait.

Mais devant le montant des honoraires qu'il me demande (ceux-ci étant plus élevés que la condamnation, je veux annuler ma demande d'Appel envoyé.

Comment faire ?

A vous lire, merci

Papado

Par **Juristetudiant**, le **08/12/2017** à **17:34**

Bonjour,

Si votre avocat a reçu le jugement, une copie ne vous sera pas délivrée. Demandez-là à votre avocat.

Vous pouvez vous désister de votre appel en faisant une déclaration au greffe. Vous pouvez demander à votre avocat de le faire.